



**Mairie d'Annesse et Beaulieu**  
Esplanade des droits de l'Homme  
24430 Annesse et Beaulieu

Tel : 05 53 54 61 22  
E-mail : [contact@annesse-beaulieu.fr](mailto:contact@annesse-beaulieu.fr)

## **CONTRAT DE LOCATION DU FOYER RURAL**

**Entre**

**Monsieur le Maire de la Commune d'ANNESSE et BEAULIEU**

**d'une part,**

**et**

**M. , Mme : .....**

**Domicilié (e) : .....**

**Téléphone : .....**

**D'autre part,**

**il a été convenu un droit précaire d'utilisation accordé aux conditions suivantes :**

L'organisateur reconnaît avoir pris connaissance du règlement d'utilisation de la salle et s'engage à la respecter (faire signer le règlement avec la mention « *lu et approuvé* »).

**La période d'utilisation des locaux s'étendra du ...../...../..... À .....heures au  
...../...../..... à .....heures.**

### **Article 1 : Objet précis de l'occupation- Nombre de participants**

**Objet :**

.....

**Nombre de personnes :** .....

### **Article 2 : Assurance**

L'organisateur déclare avoir souscrit une police d'assurance garantissant sa responsabilité civile pendant la période où le local est loué.

Cette police porte le numéro ....., elle a été souscrite le..... auprès de la compagnie .....

Les dommages sont à déclarer par l'organisateur à l'assurance dans les délais prévus dans le contrat. Il est également nécessaire de fournir une copie du contrat d'assurance.

### **Article 3 : Responsabilité**

L'organisateur reconnaît avoir été informé que le présent contrat ne peut être cédé à un tiers et que la sous-location est interdite.

L'organisateur devra payer tout impôt ou taxe lui incomitant (SACEM par exemple.)

L'organisateur devra se conformer aux prescriptions et règlements en vigueur, notamment en ce qui concerne la sécurité, la salubrité, le droit du travail, la concurrence et la consommation, de sorte que la commune ne puisse pas faire l'objet d'aucune poursuite.

Il devra respecter la tranquillité et le repos des voisins sous peine de contravention (art. L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales).

### **Article 4 : Rangement et nettoyage**

Le nettoyage et le rangement sont à la charge de l'organisateur. Les locaux doivent être rendus propres,

rangés et en état. Si l'état de la salle nécessite l'intervention de la collectivité, cela sera facturé.

Les chaises doivent être rangées par pile de 10 afin de les comptabiliser plus facilement. Les poubelles et les mégots du cendrier doivent être retirés à la fin de la location.

### **Article 5 : Prix**

Le présent droit d'utilisation est accordé à M. , Mme .....

Moyennant le règlement de la somme de ..... euros.

La prise de possession des locaux se fera après paiement auprès de la Mairie.

### **Article 6 : Caution de garantie**

Une caution de 1 000 euros sous forme de chèque libellé à l'ordre du Trésor Public, sera déposée en garantie des dommages éventuels.

### **Ci-joint à la convention :**

- Le règlement d'utilisation du foyer rural
- Une fiche d'état des lieux
- La demande de prêt de matériel en cas de besoin

### **Le signataire déclare avoir pris connaissance du présent contrat et s'engage à le respecter :**

Fait à Annesse et Beaulieu, en double exemplaire, le

.....  
Signature (s) précédée (s) de la mention « Lu et approuvé »

Locataire (s)

La Mairie